

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 17 (1946)

**Heft:** 4

**Rubrik:** [Impressum]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A.D.I.J.:  
**M. F. REUSSER, Moutier**  
Tél. 9 40 07

Secrétaire de l'A.D.I.J. et  
Administr. du Bulletin:  
**M. R. STEINER, Delémont**  
Tél. 2 45 83

Caissier de l'A.D.I.J.:  
**M. H. FARRON, Delémont**  
Tél. 2 16 57

Compte de chèques postaux : IVA 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 5.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité:** S'adresser au Secrétariat de l'A.D.I.J. à Delémont.

**Editeur:** Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

## *Appel à la population jurassienne*

*Il est d'usage que la direction de la Foire de Bâle remette à l'Association pour la défense des intérêts du Jura un avant-propos pour le bulletin que chaque année elle veut bien consacrer à notre manifestation. Nous sacrifions d'autant plus volontiers à cette aimable tradition que le Jura avec ses ressources industrielles nombreuses et intéressantes contribue dans une large mesure à assurer le succès de la manifestation, tant sous le rapport de la participation que sous celui de la fréquentation.*

*Il serait suggestif, par exemple, d'écrire la chronique de la participation du Jura et, en particulier, du Jura bernois à la Foire de Bâle. Elle était de 14 en 1917 lors de la fondation de la Foire. Elle ne devait guère dépasser une vingtaine d'exposants jusqu'au moment où la création d'une section horlogère en 1931 lui fit prendre un nouvel essor. Elle atteignit alors le chiffre de 52 exposants. On vit ensuite l'industrie des machines s'intéresser toujours davantage à notre manifestation, ce qui se traduisit notamment ces dernières années par un effectif accru d'exposants jurassiens, qui étaient au nombre de 85 en 1945. Ils seront une centaine cette année-ci.*

*Cet essor tient à des causes diverses. Il en est de tangibles, les résultats commerciaux et publicitaires par exemple ; il en est d'autres qui pour être moins apparentes n'en sont pas moins effectives. C'est tout d'abord une communauté d'intérêts qui s'est manifestée au cours des siècles entre Bâle et la région jurassienne. Le commerce a naturellement suivi la voie que s'est frayée la Birse pour arriver jusqu'au grand débouché de la plaine du Rhin. Nous y voyons la confirmation d'une loi économique immanente. Au nombre des autres raisons qui parlent en faveur d'un rap-*